

Compte rendu du conseil municipal

21 septembre 2026

Présents :

Bernard Sellier, Erwan David, David Gué, Noëlle Quandoussi, Martine Girard, Bruno Coureux, Valérie Deppe, Emilie Borne, Willy Vieux.

Absents excusés :

Aurélien Eymard (ayant donné pouvoir à David Gué),
Sylvie Planel (ayant donné pouvoir à Erwan David).

Secrétaire de séance :

Valérie DEPPE

Horaires :

Ouverture de séance : 18 h 15

Fin de séance : 20 h 45

1. Approbation du précédent conseil municipal (5 juin 2026 – Elections du délégué pour les élections sénatoriales)

Après lecture, le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu établi lors du précédent conseil municipal.

2. Délibération portant sur le plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement est présenté par Mme Bastianelli, technicienne ONF.

Il s'agit d'un document public consultable sur internet (www.onf.fr)

Le bilan financier passé, en moyenne entre 2009 et 2024 est de 30 714€ par an de recettes nettes de dépenses et de subventions.

Établi sur 20 ans par les services techniques de l'ONF, ce plan basé sur des constats met en avant l'évolution des essences forestières (sapins, épicéas, érables, hêtres), les déprédations des cervidés, le renouvellement des futaies, par parcelles, les croissances et les difficultés rencontrées. La croissance d'une forêt s'estime sur un temps long en prenant en compte l'évolution des variations du climat, l'hygrométrie, la qualité des sols, les dominances des vents. Sur cette échelle longue le document prévoit une forte diminution des résineux (environ 71% actuellement), remplacés progressivement par une importante population de hêtres notamment sur la partie centrale du plateau. L'érable en particulier est victime de l'abrou-tissement, ainsi que le sapin et l'épicéa, mais l'ONF indique que ce phénomène est généralisé à l'échelle des Alpes.

Le sujet des cervidés et de la chasse est débattu par le conseil,

Des îlots de senescence seront présents à hauteur de 9,81 Ha

Le volume prévisionnel exploité serait de 1 463 m3 par an, proche de celui du passé, soit des recettes de 26 200/an plus 5 900 conditionnel en raison du montant important des travaux de jardinage prévus dans le plan d'aménagement, qui devraient au moins à court terme être subventionnés par Sylvact.

Questions :

- Le plan n'est pas une carte blanche donnée à l'ONF sur 20 ans pour gérer à notre place. Tous les ans, le conseil délibère et valide le programme de coupes et de travaux, ainsi que les demandes de subventions.
- Pour le moment, il n'y a pas d'obligation de mettre en place une desserte particulière pour les pompiers, car le massif reste humide et la desserte est bonne, hormis sur les contreforts, mais qui sont des propriétés privées entre le col de la Chaux et le But de l'Aiglette.

Vote : 1 abstention, 10 voix pour.

3. Délibération portant sur l'allongement de la convention avec la société de chasse La Digonne

La société de chasse la Digonne qui loue pour 5 600 euros par an la forêt de Marignac demande l'avis du conseil pour le renouvellement de la convention de trois années. Actuellement le bail court jusqu'en 2027 toutefois, la signature avec cette modification peut se signer avant la fin du bail, ce qui porterait la conclusion en 2029.

Le conseil s'interroge sur les motivations du locataire, vraisemblablement de bloquer le prix et se demande si le locataire effectue bien son plan de chasse. Il est nécessaire de préciser dans la convention qui nous lie que la société de chasse effectue un suivi et le transmette au conseil et que les sociétaires qui réservent le Plainet pour compte propre ne soient pas prioritaires par rapport aux habitants.

Vote : adoptée à l'unanimité.

4. Délibération portant sur la signature d'un devis avec l'association « 1000 cafés »

Cette association nationale aide les communes et autres collectivités dans les démarches administratives, le montage des dossiers, l'accompagnement juridique, et offre par son partenariat une expertise dans le domaine de la revitalisation des villages et des centres bourgs. L'adhésion à cette structure est gratuite, la prestation s'effectue par une demande de devis pour un accompagnement coûtant 6 000 euros, dont la moitié peut être financée par la caisse des Dépôts et Consignations. Pour concrétiser le dossier, l'association 1000 cafés présente les différentes étapes, et réunit les partenaires pour rédiger un projet qui ne peut être subventionnable qu'une fois réellement défini.

Deux réunions sur le terrain de la grange ont fait ressortir le besoin de créer un lieu central pour les habitants du village avec comme activités : four à pizzas et à pains, plantation d'arbres, jardins potager, et le café associatif à proximité du jardin d'enfants. Il faut estimer les travaux nécessaires pour que le lieu soit exploitable: charpente, isolation, dalle, chauffage, réseaux d'eau, d'assainissement et électricité, accès des personnes à mobilité réduite.

La commission s'est réunie le 7 septembre 2026 et a jugé que les prestations étaient trop onéreuses, alors que le travail avait déjà avancé en partie avec le CAUE, mais que le projet n'était pas encore assez défini au niveau du village. Erwan David a rédigé une note au sujet du projet qu'il se propose de transmettre au conseil.

Vote : contre l'adhésion à l'association à l'unanimité

5. Délibération portant sur la facturation électronique des ventes de bois

La réforme de la facturation électronique applicable au premier septembre 2026 impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus – pro. Pour faciliter la mise en oeuvre de cette réforme, l'ONF peut assurer l'émission des factures pour le compte de la commune via un mandat de facturation, solution qui répond à un schéma de comptabilité publique. Dans le cas du mandat confié à l'ONF, la convention signée doit s'accompagner d'une délibération du conseil.

Vote : adoptée à l'unanimité

6. Délibération portant sur l'avantage en nature bois de chauffage à l'agent forestier chargé du gardiennage de la forêt

Comme l'intitulé l'explique, à l'occasion du renouvellement de la mandature il s'agit de faire avantage à l'agent ONF en charge du domaine forestier communal d'une fourniture de 15 M3 de bois annuellement sur les coupes mises en ventes. Cette livraison effectuée en bord de route, l'ONF se voit confier l'exécution et le contrôle de cette opération.

Vote : adoptée à l'unanimité.

7. Délibération portant sur l'adhésion au contrat d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Drôme

Le centre de gestion de la Drôme assure la mission de gestion des affaires sociales des agents du service public pour le compte des communes. Il s'agit en raison de la conclusion d'un marché d'assurances groupé de délibérer pour l'adhésion à un contrat d'assurance pour les personnel communaux en cas d'absence pour maladie ou d'accident du travail.

Vote : adoptée à l'unanimité.

8. Délibération portant sur l'admission en non-valeur

Il s'agit d'un exercice comptable qui oblige la commune à épurer certaines factures, rares heureusement, en pertes et profits. Les chiffres sont établis par les services fiscaux. Le montant s'élève à 90 cts.

Vote : adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Schéma Directeur d'Assainissement

Le département a demandé l'achèvement complet des travaux de rénovation du réseau d'eau potable en cours pour effectuer cette étude sur l'assainissement, la commune ayant déjà délibéré pour cette opération lors du précédent mandat. La plupart des canalisations du village couplées avec le réseau d'eau pluviale débouchent à la station d'épuration, ce qui est illégal mais le cas de la plupart des petites communes en milieu rural.

Plus grave, certaines habitations en zone d'assainissement non collectif sont en non-conformité dans les hameaux des Chambards et de la Scie et rejettent leurs eaux usées dans le ruisseau des Peyrouses. Une réunion avec le département a permis de mettre en avant qu'il existait dans cette zone un ancien collecteur public, ce qui permettrait d'élargir l'étude du schéma directeur, qui ne porte que sur le domaine public, à cette zone classée en assainissement non collectif, afin d'étudier les solutions possibles et en particulier les éventuelles solutions groupées.

Plan prévisionnel de trésorerie

Valérie DEPPE présente le plan prévisionnel établi avec le concours de la secrétaire de mairie.

Il reste environ 480 000€ à régler au département pour la rénovation du réseau d'adduction d'eau potable, alors que le solde en banque prévisionnel à fin août est proche de 372 000 euros. Pour payer les travaux, il est nécessaire que soit versée à la commune une part de la DETR qui s'élève à 111 000 euros, mais renseignements pris par Bernard Sellier, la date de versement de cette dotation est inconnue à ce jour et pourrait dépasser 2026.

En tenant compte des recettes/dépenses de fonctionnement d'ici la fin de l'année, et sous réserve d'obtenir cette dotation pour régler le solde des travaux, le solde de trésorerie serait voisin de 10 000€ seulement.

En conséquence, il est proposé au conseil d'adopter une délibération de modification budgétaire en vue de contracter un emprunt relais des subventions à venir auprès du Crédit Mutuel. A ce jour, le taux est de 3,85% et les frais de dossier de 100 euros. Afin de disposer d'une marge de manœuvre, le montant proposé à emprunter serait de 130 000€, soit un montant d'intérêt de 420€ par mois environ.

La décision de modification budgétaire porte sur les comptes suivants ;

- 3000€ du compte 6188 (réserves financières) au compte 66111 (intérêts)
- 130 000€ du compte 1641 (recettes) au compte 1641 (dépenses)

Vote : adoptée à l'unanimité

Questions du public

Une association de pétanque dénommée « Les Cigales boulistes » a été créée à Marignac, son lancement aura lieu le 10 octobre toute la journée à l'Aire de Loisirs. 2 membres présentes de l'association demandent au conseil s'il serait possible de remettre du gravier (2 camions de 0/14) pour améliorer le terrain, et l'autorisation d'élaguer les branches à proximité. Le conseil répondra dans les meilleurs délais.